

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2026-101
Occupation du domaine
public
Parking Chevalier De Lamarck

LE MAIRE DE LA VILLE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande d'occupation du parking Chevalier De Lamarck à l'occasion d'animations de quartiers,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Centre Social est autorisé à réserver le stationnement sur le parking Chevalier De Lamarck le mardi 26 mai de 15h00 à 22h00, le mardi 7 juillet de 15h00 à 20h00 et le jeudi 30 juillet 2026 de 15h00 à 20h00.

ARTICLE 2 : En cas de mauvais temps, les dates précédemment citées seront reportées aux mardi 2 juin, jeudi 9 juillet et mardi 4 août 2026.

ARTICLE 3 : Des barrières seront fournies par le service LESRA et mises en place par le Centre Social qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 4 : Le Centre Social, Le service LESRA, la gendarmerie, la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté